

## Quand on a les moyens...

**Date :** 12 novembre 2014

Je ne pense pas vous apprendre à quel point le site du Conseil général d'Ille-et-Vilaine est truffé de l'appellation que ladite assemblée a décidé unilatéralement de donner par surprise aux habitants du département le 20 juin 2013 :

**70 ans de la Libération : des collégiens **bretilliens** dans l'hommage jazz Brothers in Arts**

**4 entreprises **bretilliennes** oscarisées**

**« Premiers départs en vacances » pour 50 jeunes **bretilliens****

**Route du Rhum à Saint-Malo : les **Bretilliens** en force**

**Dans les coulisses du cinéma d'animation **bretillien****

**Génération **Bretilliens** : une nouvelle vision pour la jeunesse**

**L'agriculture **bretillienne** : une économie entre terre et mer**

**Paul Hignard, le plus jeune skipper de la Route du Rhum inspire les **Bretilliens****

**Politique jeunesse Génération **Bretilliens** : et maintenant, les actes**

**Escapade dans sept des plus beaux jardins **bretilliens****

Je parle bien du site du Conseil général, parce que - comme il est indiqué au niveau des mentions légales - non, non : vous n'êtes pas sur le nouveau site du département... *« vous êtes sur le site officiel du Conseil général d'Ille-et-Vilaine, dont la conception éditoriale, le suivi et les mises à jour sont assurés par la Direction de la Communication du Conseil général d'Ille-et-Vilaine. »*

Je ne sais pas combien a coûté la réalisation du site, confiée à la société Jouve.

Je ne sais pas combien a coûté la charte graphique, conçue par la société Niji.

Je ne sais pas combien coûte l'hébergement, assuré par la société Overlink.

Je ne sais pas davantage combien de temps y consacre en réalité la Direction de la communication du département, que j'entends d'ici dire qu'elle n'a tout de même pas que ça à faire (déjà que *« la conception éditoriale, le suivi et les mises à jour »*, c'est tout de même beaucoup de travail...)

Mais je sais par contre que le marché public qui a été passé cette année avec le groupement Kogito Addviso, simplement pour *« la rédaction d'articles pour le nouveau site internet du département d'Ille-et-Vilaine »*, s'élève à 40.000 €.

## LE BLOG DES CITOYENS D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

---

309	Rédaction d'articles pour le nouveau site internet du Département d'Ille-et-Vilaine	Services Etudes	Marché adapté	DGS	29/04/14	40 000,00	GROUPEMENT KOGITO ADVISO	37000	15 Place Gaston Paillhou 37000 TOURS
-----	---	-----------------	---------------	-----	----------	-----------	--------------------------	-------	---

Rien que ça...

Et je passe sur les frais de promotion et de cocktail que j'ai pu apercevoir ici et là : ce serait quand même un peu mesquin.

\*\*\*

en tous cas, que tout ça ne vous empêche pas de faire un petit tour par ici :

[www.nousvous35.info](http://www.nousvous35.info)

;-)